

**Accord relatif à
la protection des salariés et
aux mesures sociales
dans le cadre de la relance
d'activité.**

FO signe l'accord



Une grande majorité de syndicats FO d'EDF s'est positionnée pour la signature de l'accord issu de la négociation collective sur la reprise d'activité, la gestion des congés et la reconnaissance.

FO estime que cet accord permet de garantir aux salariés une protection pour la poursuite de l'activité dans le contexte de la pandémie et ceci dans le respect des décisions des pouvoirs publics qui s'imposent également à EDF.

Nous avons contribué au fait que cet accord assoit également des principes d'organisation de la relance d'activité et une garantie de cohérence des moyens de protection corrects pour les salariés dans chacun des métiers.

Dans un contexte économique et social externe très tendu, celui-ci a permis de laisser les ordonnances du gouvernement au seuil de l'entreprise, notamment concernant la question du chômage partiel.

Même si le montant de la prime reste très « symbolique », FO se satisfait également que la structure de la reconnaissance financière permette de reconnaître l'engagement de l'ensemble des salariés et ne laisse personne sur le bas-côté du chemin.

Nous aurions, bien évidemment, préféré une revalorisation du SNB et une enveloppe de NR supplémentaires, cela n'a pas été le cas.



Dès septembre 2020, et grâce à cet accord, des négociations débuteront afin de réviser les accords touchant aux modes d'organisation du travail pour tous les métiers. FO espère ainsi la concrétisation de l'extension du télétravail à davantage d'activités, ainsi que la remise en question des environnements de travail type open space ou flex office qui n'ont jamais été adaptés aux activités des salariés et qui ne répondent évidemment pas aux normes sanitaires de demain.

Ces négociations devront également permettre de déterminer des règles précises afin de cadrer ces modes de travail mis en œuvre en urgence, et qui ont révélé des avantages mais également des inconvénients, voire des dérives.

80% des syndicats FO ont estimé que cet accord, dans le contexte actuel, n'enlevait rien aux salariés et allait globalement dans le sens de leurs intérêts.

FO a donc décidé de signer cet accord inédit.